

Initiative de l'action nationale du 20 octobre 1974

Autor(en): **Weid, Bernadette von der**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **62 (1974)**

Heft 10

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-273851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

femmes suisses

LE MOUVEMENT FEMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDE EN 1912 PAR EMILIE GOURD

Une initiative qui mènerait à des catastrophes

Une proposition excessive, une action funeste se réclament toujours, malgré tout, de certains arguments qui ont leur justification. Ainsi, dans la croisade de l'Action nationale qui veut réduire le nombre des étrangers en Suisse, tout n'est pas faux. Il est vrai que la Suisse a une prospérité relativement fragile du fait qu'elle a besoin d'une telle main-d'œuvre étrangère. Il est vrai que ce nombre peut créer des difficultés de cohabitation. Il est vrai que l'expansion n'est pas tout, que les gens préconisant une réduction de la main-d'œuvre étrangère sont souvent aussi ceux qui luttent pour la protection de l'environnement. Seulement voilà : partant de là, l'Action nationale débouche sur l'inacceptable.

Car, en définitive, le Conseil fédéral, et le Parlement à sa suite ont fort bien compris que l'expansion sans limites, que l'immigration étrangère sans mesure était impossible.

Les récentes décisions du Conseil fédéral sur la main-d'œuvre étrangère posent des barrières très strictes à notre économie. Désormais, il n'y a plus une seule catégorie de travailleurs qui échappe aux restrictions. Et comme les secteurs de la formation, de l'agriculture, des hôpitaux, doivent nécessairement rester prioritaires pour couvrir les besoins des Suisses, tous les autres secteurs voient l'accroissement de main-d'œuvre étrangère complètement stoppé. Il n'est pas exclu d'ailleurs que le Conseil fédéral accentue encore sa pression, dans les prochaines années, pour réduire en effet vraiment la population étrangère en Suisse. Comme cela déjà, en tenant compte de tous les changements de permis (permis annuels, permis d'établissement) nous avons quasiment atteint la stabilisation : la réduction commencera avant la fin de la décennie.

Mais toute mesure de ce genre, il faut le comprendre, comporte une certaine distance de freinage. Celle que le Conseil fédéral s'est donnée, est fort courte.

L'Action nationale, elle, veut atteindre son but dans des délais complètement irréalistes : trois ans. Etant donné ce but, cela impliquerait un démantèlement en catastrophe de notre économie, et un renvoi massif, au-delà de nos frontières, d'étrangers vivant chez nous dans des conditions qu'on n'ose pas imaginer. On n'ose pas non plus imaginer comment et selon quels critères le choix des expulsés serait fait.

La main-d'œuvre étrangère* en Suisse

En fin d'année	Nombre
1969	602 000
1970	593 000
1971	587 000
1972	576 000
1973	595 548

* Non compris les saisonniers et les frontaliers.

Mais venons-en à l'initiative et à ses buts.

Les naturalisations d'étrangers résidant chez nous sont les plus sûrs moyens d'obtenir l'assimilation souhaitée. Elles ne sont d'ailleurs accordées qu'après des examens minutieux, notamment par les Parlements can-

tonaux. On en compte quelque 7.500 par an : l'Action nationale n'en veut plus que 4.000.

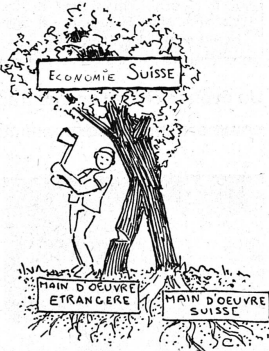
Cette mesure toucherait beaucoup les quelque 570.000 étrangers porteurs d'un permis d'établissement et décidés à vivre chez nous, avec nous.

ELIMINER UN ETRANGER SUR DEUX

L'initiative veut limiter à 500 000 le nombre d'étrangers vivant chez nous. Cela revient quasiment à en éliminer un sur deux. Au risque d'amener des contradictions dans les deux exigences, l'initiative établit, en plus, un taux maximum de 12 % par canton, et 25 % pour Genève. En fait, limiter à 500.000 le nombre des étrangers reviendrait à descendre au taux moyen, pour la Suisse, de 9,40 %. Prenons un canton comme celui de Vaud, qui en a 28 % : on imagine l'hémorragie, en trois ans. Cela représenterait 500 départs dramatiques par jour, dans l'ensemble de la Suisse.

Le nombre des départs exigés par l'initiative dépasserait celui des détenteurs de permis annuels. Cela veut donc dire que l'on devrait casser, renier les permis d'établissements accordés à des gens qui résident en permanence chez nous, et cela en dénonçant les traités d'établissement que nous avons conclus avec la plupart des pays voisins qui nous envoient leurs ressortissants. Cela mettrait, à n'en pas douter, la Suisse dans une position intenable sur la scène internationale.

Il est évident que les Suisses établis à l'étranger — il y en a beaucoup — subiraient des mesures de rétorsion sévères.



SAISONNIERS ET FRONTALIERS EGALEMENT VISES

Tout l'effort de ces dernières années a notamment consisté à empêcher l'existence de faux saisonniers, restant, en fait toute l'année. Ils ne doivent plus rester davantage que neuf mois. L'Action nationale veut en revenir à dix, ce qui montre son indifférence envers le problème que représente, pour les saisonniers, le fait d'être séparés de leur famille presque toute l'année.

Il y a à quelque 190 000 saisonniers. L'initiative n'en voudrait que 150.000. Une telle réduction toucherait de manière terrible l'industrie de la construction et l'hôtellerie.

L'initiative veut aussi limiter à 70.000 le nombre des frontaliers. Cela écarterait près de 30 % des frontaliers

actuels, et cela affecterait singulièrement l'économie de régions comme la région genevoise par exemple.

Enfin, il y a des faux-semblants. L'initiative a l'air de mettre à part les hôpitaux. Seulement, une bonne partie du personnel soignant dans les hôpitaux, et surtout du personnel d'intendance indispensable (cuisine, blanchisserie, etc.) est composé de femmes mariées, venues en Suisse avec leurs maris, étrangers eux aussi, qui travaillent dans le bâtiment ou ailleurs. Elles suivraient inmanquablement leurs maris dans l'expulsion. Les hôpitaux, de l'avis général, seraient proches de la paralysie. Les malades, les personnes âgées, pourraient être tentées de voter l'initiative, s'en plaindraient amèrement.

Et la population suisse active, dont la proportion est toujours plus petite à cause du vieillissement de la population suisse, verra ce qu'il en coûte, en cotisations AVS et autres qu'il faudra augmenter, de supporter la retraite de nos aînés, sans l'appoint des cotisations payées par les étrangers.

Les réductions demandées en chiffres

En cas d'adoption de l'initiative, les réductions demandées devraient être réalisées jusqu'au 1er janvier 1978.

Ce qui signifierait que :

par heure	env. 22
par jour	env. 500
par semaine	env. 3 700
par mois	env. 15 000
par année	env. 180 000

étrangers seraient obligés de quitter la Suisse. Ces mesures affecteraient, par ailleurs, les porteurs d'un permis d'établissement dont beaucoup vivent chez nous depuis plusieurs années.

Et puis, il faut avoir le courage de se regarder en face, dans un miroir qui ne soit pas complaisant. Ceux qui veulent voter pour cette initiative, ceux qui, en même temps, se plaignent des méfaits de l'économie, sont-ils prêts à faire vraiment le sacrifice énorme que le succès de l'initiative entraînera pour tous et toutes : pour chacun et chacune ? Qui fera les travaux collectifs (constructions de routes, voirie, etc.) ? Et le service dans les hôtels, les restaurants, etc. ?

Souvent on entend des gens dire que les étrangers prennent le travail des Suisses. Or tout d'abord, les Suisses ne voudraient plus faire beaucoup ces travaux. Ensuite, le départ massif que le succès de l'initiative entraînerait provoquerait, inéluctablement, de nombreuses fermetures d'usines, d'entreprises : c'est-à-dire le chômage de nombreux Suisses.

C'est cela, l'initiative. C'est une crise ouverte. C'est tourner le dos à tout notre mode de vie. C'est renoncer à ce que la Suisse soit un pays très développé, et au niveau de vie que cela permet. On peut vouloir cela ; mais il faut savoir ce que l'on veut. Et si on se rend compte, enfin, de la folie : alors il faut voter NON.

Jacques-Simon Eggly,
Chef du Service suisse
du Journal de Genève

Initiative de l'action nationale du 20 octobre 1974

Cercasi simpatica e pulita

ragazza o donna

per aiutare in

cucina e al buffet.

Per informazioni rivolgersi alla signora
Mahrer, Tea-room «City», telefono
02/67 34 99.

Communication à
notre clientèle:

En raison d'un manque de personnel, notre établissement restera fermé les samedis et dimanches jusqu'à nouvel ordre. Le restaurateur

Cette offre d'emploi en langue italienne a été découverte dans un journal de Suisse allemande : on sait donc d'avance que pas une seule personne de nationalité suisse ne sera intéressée par l'idée de travailler dans une cuisine ou un buffet de restaurant. L'avis photographié à la devanture d'un restaurant prouve que diverses branches de notre économie — entre autres l'hôtellerie —, se trouvent aujourd'hui déjà dans une situation difficile.

Origines d'un drame

Nous sommes les acteurs d'un drame que les historiens intituleront "la disparition de la Confédération helvétique moderne" ou plutôt, espérons-le, "la naissance de la Confédération post-industrielle". Le drame a ses origines dans la crise économique des années trente, par la venue au pouvoir d'une génération d'individus, qui à cause des problèmes économiques auxquels elle avait été confrontée, a jugé les problèmes économiques sous une fausse optique. Après que la Seconde Guerre mondiale eut provoqué un renouveau du désir de souveraineté nationale, que les menaces de l'extérieur furent parées avec succès, la preuve semblait fournie que notre pays et sa population, assurés de leur existence en tant que nation, pouvaient se lancer sans danger dans le développement économique.

Le conseiller national V. Oehen a longuement décrit dans "Volk und Heimat", périodique de l'Action nationale paraissant en allemand, les buts des promoteurs de l'initiative. Il nous paraît intéressant de résumer certains arguments (pas tous, bien sûr, 50 pages n'y suffiraient pas) qui nous paraissent particulièrement propres à nous toucher directement.

Exemples :

"On a pu dénombrier en 1972, un excédent de naissances de 34 853 âmes. Presque 70 % (soit 24 271 bébés) étaient des étrangers". (Volk und Heimat).

Voici une belle manipulation de chiffres : les promoteurs se réfèrent toujours aux chiffres des excédents de naissances pour établir des comparaisons : ils savent bien que les décès sont faibles chez les étrangers vu leur moyenne d'âge peu élevée en Suisse. On peut créer ainsi l'image d'un déferlement de jeunes étrangers. D'ailleurs, le nombre d'enfants par famille étrangère est nettement plus faible que celui des familles suisses (1,15 au lieu de 2). En 1973, il est né 60 282 enfants suisses et 27 111 enfants étrangers.

Ou bien :

La Suisse se range parmi les pays du monde les plus peuplés. "La surface habitable de notre pays est estimée à 12 000 km²" ce qui donne une densité de population de 530 personnes au km². Il s'agit de la plus forte densité du globe.

Réfutation : Selon l'Annuaire statistique de la Suisse notre surface productive est de 31 554 km² avec les forêts. Sans forêts : 21 747 km². De toutes façons, la Suisse est mieux placée sur le plan de la densité de peuplement que d'autres pays tels que : RFA, Italie, Pays-Bas ou Grande-Bretagne. Si l'on songe qu'en Suisse nous disposons par habitant de 3500 m² de terre productive et 1700 m² de forêts (Pays-Bas = 1938 m² de surface agricole et 225 m² de forêts) on ne voit vraiment comment parler actuellement d'un surpeuplement de la Suisse.

Ou bien :

"Il n'y a pas besoin de grandes explications pour comprendre qu'en acceptant l'initiative on fera reculer rapidement les besoins en logements nouveaux".

Réfutation : le marché du logement, relativement tendu dans les agglomérations, ne se trouvera pas allégé par le départ de 500 000 étrangers. En effet, ceux-ci logent bien souvent dans des conditions que peu de Suisses sont prêts à accepter pour eux-mêmes. Il n'est guère possible non plus de prévoir une chute des loyers après le départ des étrangers, vu les coûts de construction et d'entretien en forte hausse.

"Les étrangers sont une charge pour notre infrastructure, ils remplissent nos hôpitaux".

Réfutation : Après expériences faites dans les entreprises : Le taux de maladies graves, nécessitant une hospitalisation, n'est pas plus élevé chez les travailleurs étrangers que chez les Suisses. En revanche, il serait impossible de maintenir le volume des prestations fournies par les hôpitaux, si nous ne disposions pas de personnel soignant et auxiliaire d'origine étrangère (à Genève, 56 % du personnel de l'hôpital est étranger, alors que 30 % des patients sont des étrangers résidant en Suisse).

Enfin, en matière de politique sociale, M. Oehen nous dit : "Dire qu'en cas d'acceptation de l'initiative, les relations naturelles et correctes existant entre les populations active et non active se trouveraient sérieusement perturbées... est un mensonge grossier et délibéré".

Réfutation : Ces "relations naturelles et correctes" se modifient de plus en plus pour la population suisse dans le sens défavorable. Les causes en sont la durée de plus en plus longue des études et stages de formation chez les jeunes, et surtout le vieillissement croissant de notre population. Ce n'est que grâce à l'arrivée des travailleurs étrangers que cet accroissement est resté modeste par rapport à l'ensemble de la population. Ce vieillissement va continuer sa poussée au cours des prochaines décennies, ce qui aura pour incidence fâcheuse de faire supporter des charges croissantes à la population active en faveur de la population non active.

La situation serait particulièrement grave dans le cas de l'AVS. Il ne serait possible de continuer à verser des rentes AVS du niveau atteint aujourd'hui, que si les cotisations de la population active restante (composée à ce moment de 9/10e de Suisses) étaient relevées massivement. M. Oehen admet lui-même un relèvement des contributions AVS de 25 % comme conséquence de l'initiative.

Finalement, le professeur Werner Kägi, dans le rapport de la Commission fédérale pour les étrangers écrit : "Le droit de la personne humaine est le noyau, disons-mêmes le cœur de l'ordre juridique d'un Etat. Cela exige de considérer la dignité de l'homme comme la valeur suprême. Cela interdit de ramener l'être humain au niveau d'un simple objet". Pour que l'initiative puisse être appliquée, il faudrait dénoncer tous les accords internationaux sur l'établissement des étrangers. Même si les autres Etats ne se décidaient pas à prendre des mesures de rétorsion à notre égard, la perte de confiance que la Suisse provoquerait à l'étranger risquerait bien de coûter à nos autorités une partie de la confiance du peuple suisse lui-même.

Bernadette von der Weid

avec l'aide de la Société pour le développement de l'économie suisse.